



RQTH, ALD, Invalidité, Retraite anticipée

Par Sylvia

Bonjour Tout le monde,

Je vais sur ma 56ème année, je suis travailleur handicapé(e) avec un pourcentage se situant entre 50 et 80% (inscrit tel quel sur la notification RQTH-MDPH), et malheureusement je suis en plus en ALD (affection longue durée) avec plusieurs interventions chirurgicales subies et à venir ; et pour clôturer, j'ai été victime d'un plan social. Aujourd'hui sans emploi, je n'ai aucune pension et plus d'indemnité chômage.

Mon médecin pense que je ne peux pas reprendre le travail et m'a envoyé vers une association qui m'a demandée de réaliser une demande d'invalidité pour faire « une demande de retraite anticipée », (sachant que je n'ai pas atteint le nombre de trimestres pour la retraite).

Ma demande d'invalidité a été refusée, car je n'ai pas le quota d'heures en tant que salarié, ce qui selon la règle en vigueur est normal. Le paradoxe est qu'il fut impossible de réaliser les heures demandées en tant que salarié puisque j'ai été victime d'un plan social et qu'aucune entreprise ne m'a embauchée après, malgré le statut RQTH.

Pour celles et ceux qui pourraient m'aider, ma question ne se porte « que sur un seul sujet » :

==> Comment réaliser une demande de retraite anticipée dans mon cas (sans procédure juridique), sans qu'elle puisse être refusée ?

Malgré ma situation santé et économique, cela semble impossible malheureusement.

Bon week-end à tout le monde.

Bien cordialement.

Par kang74

Bonjour

Je suis étonnée qu'on vous ait pas dirigé vers le service social de la CARSAT qui s'occupe des personnes qui ont des problèmes de santé/handicap, pour éviter de vous retrouver là où vous en êtes actuellement .

De plus la carsat est l'interlocuteur quand il s'agit de demande de retraite .

Mais il n'est jamais trop tard .

Votre invalidité ne vous est pas refusée parce que vous avez été au chômage mais parce que vous avez attendu d'être en fin de droit pour vous pencher sur la question .

Par contre qu'une pension soit refusée n'empêche pas d'être reconnu invalide ... sans pension donc .

Est ce que le medecin conseil vous a évalué en ce sens?(ce qui aide pour la demande d'AAH)

Une demande peut être refusée si vous n'êtes pas le cadre légal pour les faire valoir .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337[/url]

Je vous conseille aussi de refaire un dossier MDPH pour demander l'AAH en basant votre argument sur le fait que vos handicaps restreignent substantiellement votre accès à l'emploi : bien évidemment il faut prouver vos recherches d'emploi et de formation pour accéder à un emploi, en vain. .

Par Sylvia

Bonjour Kang74,

Merci pour votre réponse.

Vous avez raison, j'ai trop attendu pour la demande. Et je vais me rapprocher service social de la CARSAT. J'espère qu'ils m'aideront.

Si j'ai bien compris votre question, non, seul mon médecin de famille m'a aidé à adresser une demande d'invalidité, je n'ai pas vu de médecin conseil (cpam).

- Après leur refus, comment puis-je réaliser une demande d'invalidité à la CPAM, mais sans pension bien sûr ?

Je vais voir mon médecin donc s'il veut bien m'aider à réaliser une demande d'AAH à la MDPH, (la dernière notification RQTH sans AAH est arrivée il y a plus de 3 mois.

Cordialement.

Par kang74

Ne pas anticiper certaines choses par rapport au cadre légal est fatal pour plein de malades .

Il faut que le malade anticipe en se faisant aider dès le départ et le médecin n'est pas le spécialiste à ce sujet .

L'assistante sociale de la carsat si .

Prenez rdv dès que possible .

Vous amenerez votre notification de refus (qui dit quoi exactement ?)

Vous vivez de quoi actuellement ?

Sollicitez aussi cap emploi dès lors, pour accepter de faire un bilan et pourquoi pas une formation .

Pour prouver une restriction substantielle à l'emploi, il faut des éléments , il faut des actions de votre part .

On n'a pas l'AAH pour compenser le handicap entre 50 et 79% mais parce que cet handicap nuit à votre recherche d'emploi .

Par Sylvia

Bonjour Kang74,

Vous avez raison, Je n'ai pas fait ce qu'il fallait en terme de protection santé / social. Je n'avais à l'époque que la motivation de vivre du fruit de mon travail.

La lettre de refus précise que je n'ai pu effectuer au moins 600 heures de travail salarié ou assimilé au cours des 12 mois civils. C'est bien la réglementation, mais ce n'est pas moi qui est voulu cette situation !

J'ai déjà réaliser plusieurs formations dans le cadre de Pole emploi, mais cela n'a rien donné.

Mon médecin pense que je ne peux reprendre la travail (notamment dans le cadre de l'ALD), c'est pour cela que je vais essayer de faire une demande de départ en retraite anticipé.

Comme vous le dites, je vais prendre rdv avec la Carsat pour voir s'ils pourront m'accorder une invalidité sans pension.

Merci à vous et bon dimanche.